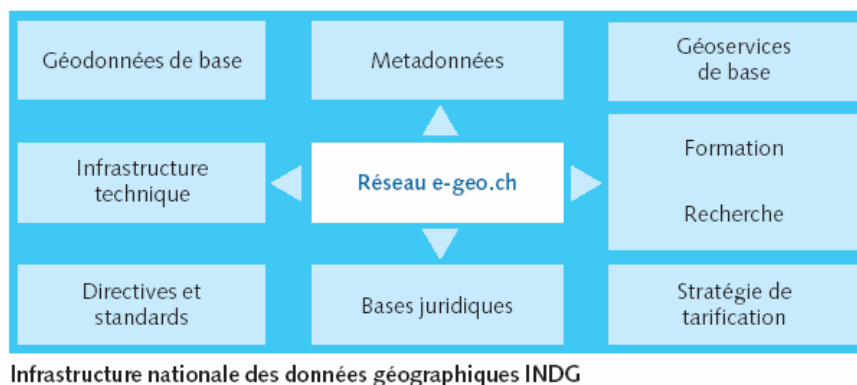


Règlement du prix e-geo.ch

1 Objet

Le réseau de contact e-geo.ch.ch a initié le prix e-geo.ch en automne 2006.

Le prix e-geo.ch récompense des travaux d'étudiants ainsi que des projets innovants et orientés vers l'avenir et qui sont consacrés aux thèmes de la future INDG (infrastructure nationale de données géographiques de la Suisse).



Le présent règlement définit les conditions de participation au prix e-geo.ch.

2 Objectif

Le prix e-geo.ch encourage et soutient les participants ainsi que leurs innovations par l'attribution d'un prix.

Ce prix permet aux participants d'être présents dans les médias et de se faire connaître auprès des groupes spécifiques. Il honore les participants qui, par leurs idées et leurs travaux innovants, assurent la promotion de l'INDG, et encourage la formation et la recherche dans le domaine de la géoinformation en Suisse.

3 Catégories de prix

Les trois catégories de prix suivantes sont offertes:

Prix des jeunes talents: Mémoires de fin d'études réalisés par des étudiants d'une haute école universitaire ou d'une haute école spécialisée (travail de Bachelor, de Master, de diplôme ou thèse de doctorat), travail final de technicien en géomatique ou travail de maturité.

Prix de l'innovation: Projets ou développements d'organisations ou de sociétés apportant une contribution particulièrement innovante à l'INDG.

Prix d'honneur: Distinction décernée à des personnes ayant acquis un mérite particulier dans le cadre de l'INDG. Ce prix peut être attribué sur proposition spéciale du comité de pilotage e-geo.ch.

4 Responsabilités et organisation

Le comité de pilotage e-geo.ch.ch est responsable du contenu et de la conception ainsi que de l'organisation et du financement du prix e-geo.ch. Pour la sélection des lauréats, il est fait appel à un jury. L'attribution du prix peut s'effectuer en collaboration avec des partenaires externes.

5 Jury

5.1 Membres du jury

Le comité de pilotage e-geo.ch.ch met à disposition trois membres permanents pour une durée minimale de deux ans et désigne deux autres membres externes possédant des connaissances professionnelles sur des thèmes spécifiques de l'INDG.

Le travail du jury se limite à l'évaluation des dossiers de candidature transmis par les participants, à la nomination des participants et à la sélection des lauréats. Le jury participe à la remise des prix et accorde une distinction aux travaux et projets nominés.

6 Calendrier

1er juni – 31 juillet	Dépôt des candidatures
31 juillet	Clôture du délai d'inscription et d'envoi des dossiers de candidature pour la participation au prix e-geo.ch de l'année en cours.
Août	Examen des dossiers de candidature pour contrôle de conformité selon les dispositions du chiffre 9.
Septembre- octobre	Evaluation et sélection des candidatures nominées par le jury.
Fin octobre	Information aux participants nominés.
Novembre	Remise des prix et proclamation des lauréats du prix e-geo.ch dans le cadre du forum e-geo.ch. La date exacte de la remise des prix sera communiquée aux participants en temps voulu.

7 Appel aux candidats

L'appel aux candidats se déroule du 1^{er} juin au 31 juillet. D'une manière générale, les canaux de communication suivants sont utilisés:

- Site Internet d'e-geo.ch
- Communiqués dans la presse publique et spécialisée
- Affichages dans les hautes écoles suisses
- Autres canaux appropriés

8 Dossier de candidature

Le délai de transmission des dossiers de candidature est fixé au 31 juillet, sous forme écrite ou électronique. Pour les dossiers transmis par écrit, le cachet de la poste fait foi. Les envois électroniques doivent parvenir à prix@e-geo.ch au plus tard le 31 juillet à 24h00 (HEC).

Sur le plan du contenu, les dossiers de candidature doivent remplir certaines exigences minimales et être clairement identifiés. Les renseignements à fournir sont les suivants:

- Nom et prénom de la personne de contact. S'il s'agit de sociétés, le nom de la société doit être mentionné de surcroît.
- Adresse complète du domicile de la personne de contact. La personne de contact/la société doit avoir son domicile/siège en Suisse. Si la société a plusieurs filiales, il convient d'indiquer l'adresse de la filiale dans laquelle le travail ou le projet a été initié.
- Date de naissance de la personne de contact.
- Numéro de téléphone de la personne de contact par le biais de laquelle elle est le plus facilement joignable.
- Adresse électronique de la personne de contact.

8.1 Description du projet

La description du projet se compose d'une description succincte et d'une description détaillée contenant au minimum les éléments suivants:

Décrivez votre projet en répondant aux questions suivantes: De quoi s'agit-il? A quel problème apportez-vous une solution? Quelles sont les thématiques de l'INDG qui sont traitées? Quel aspect de votre projet présente un caractère innovant? Quelle est l'utilité de votre projet dans le cadre de l'INDG?

Description succincte

La description succincte consiste en une présentation PowerPoint d'une page maximum, avec texte et images. La page doit être conçue de manière à permettre la réalisation d'un poster au format A0.

Description détaillée

La description détaillée doit comporter au maximum cinq pages de texte au format A4 ainsi qu'une annexe avec graphiques, plans, photos, séquences de film, CD-ROM, références, adresses, URL ou autres documentations requises en vue d'une présentation détaillée du travail.

8.2 *Portrait succinct*

Portrait succinct de la personne ou de la société qui transmet le travail. Le portrait succinct ne doit pas dépasser une demi-page A4 par personne ou par société.

9 Conformité

Avant que les dossiers de candidature ne soient soumis au jury, e-geo.ch vérifie leur contenu afin de s'assurer de leur conformité. Une candidature est considérée conforme lorsqu'elle remplit les critères suivants:

- Le dossier d'inscription doit avoir été transmis au plus tard le 31 juillet à l'adresse prix@e-geo.ch pour une participation dans l'année en cours.
- Le dossier contient l'ensemble des éléments mentionnés au chiffre 8 et est clairement identifié.
- La personne de contact doit avoir son domicile en Suisse.
- Les dossiers de candidature doivent être rédigés en allemand, français ou italien.
- Les travaux ou projets présentés ne doivent pas avoir plus d'un an au moment de la soumission de la candidature.

Sont acceptés les candidats dont le dossier est conforme. Les candidatures non conformes seront rejetées.

10 Critères de sélection

Le jury évalue les dossiers de candidature selon les critères suivants, par ordre de priorité décroissante:

- Rapport avec l'INDG et contribution à cette dernière
- Degré d'originalité et d'innovation
- Clarté et compréhensibilité du travail ou du projet
- Qualité du travail sur le plan du contenu et de la forme

La décision du jury est définitive. La procédure de sélection et la décision du jury ne feront l'objet d'aucune correspondance.

11 Nominations

Sur la base des critères de sélection, le jury a la possibilité de nommer les meilleures candidatures. Les participants nommés recevront d'ici le 31 octobre une notification écrite ainsi qu'une invitation à la remise du prix.

12 Sélection de la lauréate ou du lauréat

Les lauréats du prix e-geo.ch seront sélectionnés par le jury dans la liste des participants nominés.

13 Remise du prix

Le prix e-geo.ch est décerné officiellement une fois par an, au mois de novembre, dans le cadre du forum e-geo.ch. Les participants nominés prennent part activement à la remise du prix, exposent leurs travaux (poster) et se tiennent à la disposition des invités pour répondre à leurs questions. Les travaux de l'ensemble des participants nominés seront exposés.

Des représentants du secteur de la formation et de la recherche, de l'administration, de sociétés et de groupes d'utilisateurs ainsi que des représentants de la presse seront conviés à la remise du prix.

Les lauréats du prix e-geo.ch seront désignés parmi le groupe des participants nominés qui seront présents à la manifestation. e-geo.ch remettra la distinction conformément à la sélection du jury. Le cas échéant, le jury pourra décider qu'aucun prix ne sera remis ou qu'il sera partagé entre deux participants nominés.

14 Prix

La lauréate ou le lauréat remportera le prix suivant:

- Catégorie « Prix des jeunes talents »

- CHF 5000.- ainsi qu'un certificat d'obtention du prix e-geo.ch

Le prix peut également être parrainé. Le nom du donateur sera communiqué lors de la remise du prix.

- Catégorie « Prix de l'innovation »

- CHF 1000.- ainsi que le logo électronique e-geo.ch qui apparaîtra sur la page Internet du lauréat pendant un an.

Les autres nominés se verront également remettre un certificat relatif au prix e-geo.ch.

- Catégorie « Prix d'honneur »

Le comité de pilotage e-geo.ch décidera du contenu du prix.

15 Conditions de participation

Les participants nominés s'engagent à prendre part activement à la remise du prix.

Les documents sont à transmettre par écrit à e-geo.ch, swisstopo, Seftigenstrasse 264, CH-3084 Wabern ou par voie électronique (avec les fichiers correspondants) à l'adresse prix@e-geo.ch. Les membres du comité de pilotage e-geo.ch ne sont pas autorisés à participer. La participation est gratuite.

16 Dispositions légales

- Les participants nominés transfèrent à e-geo.ch le droit de publier les documents transmis ainsi que l'intégralité de leur contenu sur la page d'accueil d'e-geo.ch et à les publier et les analyser dans le bulletin e-geo.ch.
- Les participants attestent que les publications d'e-geo.ch ne porteront pas atteinte aux droits de tiers, en particulier ceux concernant les droits d'auteur.
- Tout recours de tiers à l'encontre d'e-geo.ch est exclu.
- e-geo.ch n'assume aucune responsabilité en cas de perte, d'endommagement ou de non-réception des dossiers.
- Les dossiers transmis ne seront pas retournés aux candidats.
- Le jury définit la procédure d'évaluation et de sélection.
- La décision du jury est définitive.
- La procédure d'évaluation et de sélection ou la décision du jury ne fera l'objet d'aucune correspondance.
- Tout recours juridique est exclu.
- Les divergences éventuelles par rapport aux dispositions du présent règlement sont nulles et non avenues et excluent toute participation.
- e-geo.ch est autorisée à modifier à tout moment le présent règlement. Les modifications éventuelles apportées à ce règlement seront publiées sur la page Internet d'e-geo.ch.

Berne, le 6 février 2009

Pour le comité de pilotage e-geo.ch

Le président

Jean-Philippe Amstein



Le secrétaire

René Sonney

